

La preuve par 10

La Chambre de commerce se penche sur les investissements publics

Dans le numéro 17 d'«Actualité & Tendances», elle pose 10 recommandations pour accroître l'efficacité de ses transferts.

Les chiffres: les investissements publics au Luxembourg, c'est 2 milliards d'euros par an. Soit 3.000 euros par résident. Ou 3,6% du PIB. Des sommes avec un vrai potentiel socioéconomique pour la Chambre.

Son directeur, Carlo Thelen, estime, en citant le FMI, qu'une augmentation permanente des investissements publics à hauteur de 1% du PIB produit une hausse de 2,5% du PIB à moyen terme. Et l'incidence à plus court terme des investissements publics serait également appréciable.

De plus, les investissements publics entraînent un accroissement des investissements privés – c'est l'effet dit de complémentarité entre le capital public et privé. La Chambre estime que pour le Grand-Duché, «un glissement de dépenses de 1% du PIB en faveur des investissements publics et au détriment de la consommation publique – c'est-à-dire une hausse des investissements compensée budgétairement par une baisse de même ampleur des dépenses courantes – augmenterait le niveau du PIB à raison de 0,4% environ, et ce, sans aucun coût net pour les finances publiques».

Le jeu en vaudrait donc la chandelle. Mais, pour que l'investissement public produise tous ses effets, il convient que les engagements de l'Etat soient réalisés avec pertinence et efficacité.

Pour arriver à ce résultat, la Chambre de commerce avance dix recommandations. Recommandations qui soulignent l'intérêt d'une grille d'évaluation précise et standardisée, assurant un traitement homogène des différents projets et permettant de comparer objectivement leurs coûts et bénéfices respectifs.

La Chambre prône également un meilleur ancrage à long terme de la politique d'investissement public, par le biais notamment de la mise en place d'une Commission nationale des infrastructures, indépendante du gouvernement.



Carlo Thelen voit dans les investissements publics un levier important de croissance

Une autre recommandation consiste en un meilleur ancrage à long terme de la politique d'investissement public, par le biais notamment de la mise en place d'une Commission nationale des infrastructures. Importent également la transparence budgétaire, une implication optimale du secteur privé, la simplification administrative, un monitoring continu de la mise en œuvre des projets et, enfin, une bonne coordination territoriale nationale et internationale.

Plus collaborer pour mieux investir

Ces recommandations viennent compléter «la feuille de route du mieux investir», déjà utilisée dans la Chambre dans ses avis budgétaires et qui insiste notamment sur la

standardisation de projets de même nature, l'indication de la contribution à la croissance du PIB du pays et la prise en compte ex ante des coûts de gestion, d'exploitation et d'entretien.

La Chambre de commerce souligne également la nécessité de bien coordonner les investissements de l'Administration centrale et ceux des communes, qui représentent environ 40% des investissements publics totaux au Luxembourg. Coordination urbi et orbi puisque la Grande Région et l'Europe ne sont pas absentes de la réflexion. Et de rappeler l'existence des fonds structurels européens et du «Plan Juncker» d'investissement.

Dans cette optique internationale, la problématique du transit transfrontalier est une question centrale. «Le transit au sein de la

Grande Région d'un nombre considérable et croissant de travailleurs frontaliers oblige à intégrer davantage les différents systèmes de transport. Il conviendrait même d'agir au-delà de la Grande Région, en assurant de meilleures connexions entre cette dernière et des espaces environnants tels que Bruxelles, les régions de Mannheim, de Francfort ou de Stuttgart. Cette extension permettrait par ailleurs au Luxembourg d'agrandir son bassin d'emplois et sa zone de chalandise régionale», relève la Chambre de commerce.

* La 17e édition du bulletin économique «Actualité & tendances» peut être téléchargée gratuitement sur le site internet de la Chambre de commerce, www.cc.lu (rubrique Publications).

MARC FASSONE

55 ans au Luxembourg

La banque ING fête son anniversaire

Innové en matière de finance, guider les clients, continuer sur la bonne lancée. L'institut financier n'a pas à se plaindre.

L'histoire d'ING Luxembourg commence en 1960, lorsque le Crédit européen s'installe au Grand-Duché avec un accent particulier mis sur le crédit personnel et les comptes d'épargne. Une stratégie payante.

En 1987, lorsque le Crédit européen est racheté par la Banque Bruxelles Lambert (BBL), s'ajoutent à la gamme de l'institut, au fur et à mesure, le private banking et l'activité Corporate and institutional banking (CIB). Enfin, en 1998, la BBL est rachetée par le groupe ING et le Crédit européen devient de facto une filiale du groupe. Le baptême n'a cependant lieu que cinq ans plus tard, lors de la fusion. Le Crédit européen devient alors ING Luxembourg. Le développement de la banque a été considérable. Le bénéfice net du Crédit européen s'élevait à 32 millions d'euros. En 2014, ING affiche un bénéfice de 106 millions d'euros. Du simple au triple donc, en dix-sept ans.

Aujourd'hui, l'institut financier est principalement présent sur quatre marchés: la banque privée, la banque des particuliers, la banque des entreprises et, en-

fin, les marchés financiers. Tous ces segments contribuent de manière égale aux chiffres de la banque, même si, ces dernières années, l'activité banque des entreprises a connu une croissance forte.

Ancrage social

En termes de stratégie, ING Luxembourg essaie de renforcer son ancrage local en restant présente sur la Place financière mais aussi dans la vie sociale et culturelle. Ceci s'exprime notamment par le sponsoring des courses à pied telles que l'ING Marathon ou ING Route du Vin. Et également par le soutien financier de Neimënster, de la Villa Vauban et de Cube 521 à Marnach. Physiquement, cette présence accrue se concrétisera par le déménagement vers le futur siège en face de la gare fin 2016 ou début 2017.

A moyen terme, ING continuera de développer le volet innovation en s'appuyant sur le réseau mondial ING, leader dans l'innovation financière.

La banque poursuivra aussi sa stratégie consistant à guider ses clients, à leur donner les moyens de prendre les bonnes décisions que ce soit dans la vie privée ou dans l'entreprise. Le jeudi 8 octobre était donc l'occasion pour les responsables d'ING de retracer ce parcours que le Premier ministre Xavier Bettel a qualifié de remarquable.

MAURICE MAGAR

Bouteilles de gaz - Sécurité au niveau de l'utilisation et de l'élimination

Les bouteilles de gaz et les bombes aérosols contiennent des gaz combustibles. Il ne faut pas négliger l'aspect de la sécurité lors de l'utilisation et de l'élimination des produits contenant du propane/butane. Les fuites de gaz sur des bonbonnes ou cartouches de gaz peuvent donner lieu à des incendies ou des explosions. Les vieilles bonbonnes et cartouches de gaz rouillées notamment constituent un danger non négligeable.

Les points de vente reprennent les bonbonnes de gaz. Mais il arrive souvent que la reprise par le commerce est impossible, parce que les marques ou modèles ont changés. Dans ce cas, les bonbonnes qui ne sont plus utilisées peuvent être éliminées par la **SuperDrecksKëscht**®.

Les bonbonnes de gaz sont traitées par l'entreprise luxembourgeoise Presta-Gaz en coopération avec Shellgas. Les bonbonnes réutilisables sont reconditionnées puis réintroduites dans le marché.

Si vous possédez des vieilles bouteilles de gaz, rappelez-vous: Le stockage de telles bonbonnes à la cave ou au garage ne fait qu'accroître le risque d'année en année. La rouille et la porosité des joints peuvent altérer leur étanchéité et les fuites de gaz engendrer une explosion.

Conseils

- Utilisez uniquement des bonbonnes de gaz qui ont fait l'objet d'un contrôle technique et qui portent une plaquette du TÜV (contrôle technique).
- N'exposez jamais des bonbonnes et cartouches de gaz à l'ensoleillement direct. Elles doivent être conservées dans un lieu bien aéré.
- Conservez les bonbonnes et cartouches de gaz hors de la portée des enfants.

Pour en savoir plus, contactez la **SuperDrecksKëscht**® au no tél. 488 216 - 1 ou info@sdk.lu.



www.sdk.lu
Infotel. 488 216 1